



LISTE DE CONTRÔLE RENONCIATION VOLONTAIRE AU STATUT DE RÉSIDENT PERMANENT

La présente liste de contrôle est l'un des formulaires à soumettre avec votre demande. Les documents que vous devez fournir sont énumérés sur ce formulaire.

Rassemblez vos documents dans l'ordre de la liste de contrôle et cochez chaque élément inclus dans votre demande.

NE SOUMETTEZ PAS DE DOCUMENTS ORIGINAUX À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES CAR LES DOCUMENTS NE SERONT PAS RETOURNÉS.

<p>Veillez noter qu'un agent peut vous demander de présenter l'original d'un document ou des copies certifiées, voire même exiger plus d'informations à une date ultérieure. Vous devez conserver une copie de votre demande ainsi que les documents que vous comptez soumettre à CIC.</p>	<p>Format</p>
---	----------------------

Veillez joindre les documents suivants à votre demande :

<p><input type="checkbox"/> 1. Votre formulaire <i>Demande de renonciation volontaire au statut de résident permanent</i> (IMM 5782), dûment rempli et signé. Note : Si le demandeur a moins de 18 ans, le formulaire doit être signé par les deux parents ou tuteurs légaux.</p>	<p>Original</p>
<p><input type="checkbox"/> 2. Le formulaire <i>Recours aux services d'un représentant</i> (IMM 5476), s'il y a lieu.</p>	<p>Original</p>
<p><input type="checkbox"/> 3. Deux (2) photos respectant les spécifications de la photographie (nom et date de naissance de chaque demandeur doivent apparaître en caractères d'imprimerie au verso d'une (1) photo). Veillez consulter l'« Appendice A - Spécifications pour photos » du guide d'instructions.</p>	<p>Original</p>
<p><input type="checkbox"/> 4. Votre carte de résident permanent (carte RP) si elle est encore valide. Note : Si votre carte est encore valide mais a été volée, perdue ou détruite et vous n'avez pas signalé la perte, le vol ou la destruction à CIC, complétez une <i>Déclaration solennelle concernant une carte de résident permanent perdue, volée, détruite ou non reçue</i> (IMM 5451). Soumettez-la avec cette demande. Ne l'envoyez pas au Centre de traitement des demandes - Carte RP.</p>	<p>Original</p>
<p><input type="checkbox"/> 5. Copie de votre passeport valide OU Si vous n'avez pas de passeport, fournissez la preuve que vous êtes citoyen ou résident permanent d'un pays ou territoire autre que le Canada.</p>	<p>Copie</p>

Documents requis pour clients de moins de 18 ans

<p><input type="checkbox"/> 6. Copie de l'acte de naissance de l'enfant ayant les noms des deux parents ET Si les noms des deux parents n'apparaissent pas sur le certificat de naissance, incluez aussi la copie d'un certificat de baptême, d'un document d'état civil, d'un relevé scolaire ou d'une carte d'identité nationale ayant le nom de l'enfant et celui des deux parents.</p>	<p>Copie</p>
<p><input type="checkbox"/> 7. Si l'enfant est adopté ou sous tutelle légale, une copie de l'ordonnance d'adoption ou des documents légaux attestant de la tutelle de l'enfant.</p>	<p>Copie</p>
<p><input type="checkbox"/> 8. Si seulement un des parents à la garde de l'enfant, fournissez un des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'acte de naissance indiquant que le père est inconnu; • un certificat de décès d'un des parents; ou • A une ordonnance de la cour ou une entente écrite attribuant au parent la garde exclusive de l'enfant. <p>Note : Si un des parents a la garde exclusive de l'enfant en vertu d'une ordonnance d'un tribunal ou une entente écrite qui toutefois octroie à l'autre parent un droit d'être consulté en ce qui a trait au bien-être de l'enfant, la signature des deux parents est requise.</p>	<p>Copie</p>